

Julien BRUGEROLLES
Député du Puy-de-Dôme
3, route des 3 Ponts
63300 THIERS

Le 30 juin 2025

Monsieur Alain VEDRINE
Président du conseil d'administration du
Groupe Centre France
45, rue du Clos-Four
63056 CLERMONT-FERRAND Cedex 06

Objet : Avenir de La Gazette de Thiers et d'Ambert
Nos références : JB/LC3368

Monsieur le Président,

J'ai été informé de l'éventuelle suppression de l'hebdomadaire La Gazette de Thiers et d'Ambert à compter du 31 juillet prochain. Ainsi, le Groupe Centre France aurait prévu de substituer à la parution hebdomadaire un simple « quatre pages » inséré dans l'édition du jeudi de La Montagne édition Thiers-Ambert.

Outre les incertitudes qui pèsent sur l'avenir des journalistes de La Gazette, qui ont fourni un travail exceptionnel ces dernières années pour maintenir le titre, une telle décision pose la question de l'accès à l'information et de l'atteinte que sa suppression porterait à la vie démocratique, associative et économique de notre territoire.

Certes, la remise en cause de la presse locale et des titres à faible tirage est malheureusement une pratique assez largement partagée par les groupes de la presse quotidienne régionale ces dernières années. Mais de telles décisions ne font qu'accentuer les inégalités territoriales et sociales et le sentiment d'abandon de nos territoires ruraux.

En effet, faut-il rappeler qu'un hebdomadaire comme La Gazette, reprenant les informations locales sur une semaine, est vendu 1,70 € alors que le coût du quotidien La Montagne est de 1,50 €.

Sa substitution par un « quatre pages » inséré dans La Montagne ne pourra qu'éloigner un peu plus de l'information les foyers les plus modestes, qui n'ont pas les moyens financiers d'acheter un quotidien tous les jours.

De plus, même si son tirage et ses ventes actuelles restent limités, le journal jouit d'un fort ancrage sur les territoires thiernois et ambertois, notamment en raison de son histoire et de sa longévité. Il possède également un fort taux de pénétration, passant régulièrement de main en main entre les membres d'une même famille ou d'un village.

J'ajouterai qu'une telle décision, manifestement prise sans concertation avec les journalistes, les lecteurs, ou les forces vives et élus des bassins de Thiers, d'Ambert ou de la partie de la Limagne où il est diffusé, contrastent avec les propos éclairés d'Alexandre Varenne, fondateur du journal La Montagne, qui figurent en bonne place sur le site du groupe Centre-France :

« Notre devoir est de travailler au bien public, c'est-à-dire s'adresser au plus grand nombre et être accueilli dans tous les foyers, quels que soient leur milieu social. C'est bien sûr, un combat de tous les jours pour les droits de l'homme et la tolérance, pour la démocratie et la justice sociale. »

Aussi, je vous sollicite afin de suspendre la décision de suppression de ce titre et d'envisager une stratégie de maintien de l'hebdomadaire tenant compte à la fois des impératifs inhérents à la presse écrite et des possibilités de renforcement de sa diffusion en lien avec tous les acteurs du territoire.

Espérant que ces arguments vous permettront de surseoir à la suppression brutale de la parution de La Gazette de Thiers et d'Ambert, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments les meilleurs *et les plus cordiaux.*



JULIEN BRUGEROLLES